# Conseil municipal du mardi 12 mars 2019 : Notre Résumé\*

\*résumé des élues « Oxygène » : Mireille Cuniot-Ponsard, Francine Koelsch et Claudine Suffisseau.

<u>7 élu-e-s absents (7 élu-e-s majoritaires)</u>: P. Brunel (*pouvoir à P. Waill*), R. Desgats (*pouvoir à B. Julié*), M. Florand (*pouvoir à F.X. Macel*), L. Hertz (*pouvoir à D. Michaud*), L. Morand (*pouvoir à R. Matias*), E. Pauvert-Roger (*pouvoir à S. Onillon*), M. Sénia (*pas de pouvoir*).

<u>Au programme</u>: communication aux élu-e-s de <u>2 décisions municipales</u> prises le 31 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2019 (DM 04 et 05/2019), <u>6 délibérations</u> (15 à 21/2019), et <u>10 questions diverses</u> (4 de la liste « Oxygène » et 6 de la liste « Linas Avant Tout »).

C. Lardière (liste Linas Avant Tout) souhaite faire une déclaration :

Il cite l'éditorial du Linas Actualités n° 295 intitulé Johnny pour Toujours et signé de F. Pelletant : « Connaissez-vous une seule ville au monde où, lorsque la municipalité organise une souscription pour financer un projet sans dépenser d'argent public, des individus opposants et/ou aigris [C. Lardière fait remarquer aux élus de la majorité qu'ils sont donc également visés] prennent la parole dans la presse ou les réseaux sociaux pour discréditer l'initiative et dissuader les donateurs ? Cette ville existe, c'est Linas. [...]. Nous avons obtenu des initiateurs du projet et de l'artiste qu'ils déprogramment l'installation de l'œuvre dans la capitale pour l'implanter à Linas [C. Lardière se demande qui représente ce « nous »]. Mais à Linas certains font tout pour faire échouer ce tour de force. Pourquoi autant de bêtise ? Comment ne peut-on pas voir tout l'intérêt que pourrait tirer la commune à accueillir un tel projet ? C'est peut-être cela qui gêne tant ces saboteurs : la réussite de Linas ! [C. Lardière fait remarquer qu'avant la statue de Johnny, il y a beaucoup à faire à Linas avant de pouvoir parler de réussite] [...] Seulement à Linas nous avons des oiseaux de mauvais augure [...] Des minoritaires qui œuvrent pour que Linas devienne une ville dortoir [C. Lardière fait remarquer à F. Pelletant que si Linas devient une ville dortoir, en tant que maire de cette ville depuis 1995, il y est nécessairement pour quelque chose].

C. Lardière note les insultes accumulées dans cet éditorial à l'égard des élus du conseil : « Mais Johnny Halliday à Linas cela réveille les cracheurs de venin [...], une entente entre ces malfaisants a permis de réunir suffisamment de voix [...] Les quelques linois qu'ils ont rencontrés mardi 12 février sur la Place de la Mairie ont effacé toute la bile que les malfaisants déversaient sur les réseaux sociaux et la presse ». Il rappelle à F. Pelletant que les élus minoritaires ne sont que 7 sur 29, n'ont donc aucun pouvoir de décision au sein du conseil : on comprend mal comment ils seraient responsables de tout ce qui ne fonctionne pas comme le souhaiterait F. Pelletant à Linas.

<u>C. Lardière</u> ajoute que si le radar situé sur la N20 est, selon F. Pelletant, accidentogène, alors que dire d'une statue monumentale de J. Hallyday visible depuis la N 20 !!?

À la fin de cette intervention, nous demandons la parole pour préciser que nous, élues Oxygène, n'avons rien compris à ce qui était écrit dans ce même éditorial concernant le nom de baptême de la nouvelle école :

Citation (Éditorial de F. Pelletant): « Ce sont ces mêmes individus qui ont manœuvré dans les votes au conseil municipal il y a trois mois pour que notre nouvelle école s'appelle « Annexe Carcassonne » ... **Une entente entre ces malfaisants a permis de réunir suffisamment de voix pour faire adopter une dénomination inattendue** puisqu'elle n'avait été proposée par aucun de vous ».

D'abord, lors du conseil du 11 septembre 2018 (cf. notre résumé sur ce même site) la liste des noms proposés par les Linois avait été imprimée par les services avant le conseil, elle a été distribuée aux élus pour leur servir de bulletin de vote, et le nom de « École Carcassonne » y figurait parmi les autres, pas plus inattendu donc qu'aucun autre. Ensuite aucune des élues Oxygène n'a voté pour ce nom d'École Carcassonne, qui a réuni 8 voix au total sur les 23 votes exprimés! Alors « l'entente entre les malfaisants » ??? ... Nous demandons une explication.

<u>F. Pelletant</u> change immédiatement de sujet. Nous n'aurons pas l'explication. Il met au défi les élus minoritaires de consacrer autant de temps au débat d'orientation budgétaire qu'ils viennent de consacrer de temps à l'éditorial de F. Pelletant : « les autres années, c'est rien ! Il y a une question, c'est M. Michaud qui la pose ! »

Nous réagissons : cette affirmation est évidemment totalement fausse, tous les PV des années précédentes, et nos propres résumés en apportent la preuve. Les interventions des élues Oxygène dans le débat d'orientation budgétaire sont tellement consommatrices de temps que l'année dernière R. Desgats (adjoint au maire) s'en est même publiquement agacé...

Et Hop!: F. Pelletant change de sujet!! Pour attaquer C. Lardière sur la présence d'un journaliste dans la salle...

# Les 2 décisions municipales (DM 04 et 05/2019)

- DM 04 (31 janvier 2019 signée par F. Pelletant): Mise à disposition d'un archiviste du Centre Intercommunal de Gestion (CIG) pour la maintenance 2019 des archives de la Ville. La mission 2019 sera consacrée à l'archivage de diverses archives du Centre Technique Municipal ainsi que de celles du CCAS entreposées à La Châtaigneraie. Le total devrait occuper 25.55 mètres linéaires. Tarif horaire de la prestation : 40 €/heure, durée estimée : 3 semaines de 39 h, montant estimé : 4 680 € TTC.
- DM 05 ((1er février 2019 signée par F. Pelletant). Convention de partenariat avec la société « Muscle Car Event » organisatrice de l'évènement « Linas Tatoo » à Linas les 1, 2 et 3 mars 2019. Cette société est domiciliée 772 chemin de la fontaine de Ricaud à Rocbaron dans le département du Var (83136) (SIRET n° 83996992000017). La convention prévoit de mettre le gymnase du COSOM gratuitement à la disposition des organisateurs pendant 6 jours : du 26 février au 3 mars. Les frais liés à la sécurité sont à leur charge.

Nous avons une question : combien d'entrées ont été comptabilisées cette année ?

R. Matias (Adjoint à la culture, aux animations et au CTM) : « 3307 payantes »

[Note de la rédaction : « Muscle Car Event » est le nouveau nom de la société portée par Grisha Mutschler et son épouse Ingrid Berg, organisateurs de la manifestation « Linas Tatoo » pour la troisième année, en partenariat avec la Ville. Les deux années précédentes la société portait le nom de « Sublim'Ink ». La première manifestation (février 2017) avait comptabilisé 6000 entrées payantes selon les déclarations de R. Matias]

#### Les 6 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)

• Rapport 1 (délibération 22/2019): Débat sur les orientations budgétaires 2019 (DOB). (Vote à Bulletins secrets : 8 contre, 18 pour, 2 abstentions)

Un rapport, élaboré par le service des finances de la mairie, a été distribué aux élus. Il est constitué de 33 diapositives destinées à la vidéo-projection comportant des tableaux, des graphiques, des camemberts... Il est proposé d'approuver les orientations budgétaires de la municipalité pour 2019.

Voici <u>un condensé des données et des prévisions figurant dans le rapport</u>: quelques statistiques relatives à la population linoise, les mesures de la loi de finances 2019 qui impactent le budget de la Ville, les recettes et les dépenses de fonctionnement prévues en 2019, l'évolution des indicateurs de la santé financière de la commune, et enfin les investissements prévus (dépenses et recettes) jusqu'en 2022. [En bleu, des données supplémentaires que nous jugeons utiles (source : les comptes administratifs, téléchargeables sur ce site).]

Population totale de la ville de Linas	<b>6874 habitants en 2015</b> Estimée à 6950 habitants en 2019
Nombre de logements (INSEE 2015) : <b>2747</b> Nombre d'emménagements sur 10 ans : 1291	68% de propriétaires (1870 logements) 2533 résidences principales 27 résidences secondaires 187 logements vacants 181 logements sociaux soit 7.14 %
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal	29 275 €
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal <u>imposable</u>	38 851 €
Nombre de foyers fiscaux	3319
Nombre de foyers fiscaux <u>imposables</u>	2268 (68 % du nombre total de foyers fiscaux)

#### Les effets de la loi de finances 2019 :

- -La contractualisation : pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'€/an, l'évolution de ces dépenses de fonctionnement est limitée à +1.2 %/an. Une modulation est possible afin de tenir compte de la réalité de la croissance démographique, des difficultés économiques, ou des efforts réalisés en 2014-2016. La Ville de Linas n'est pas concernée directement (dépenses de fonctionnement < 10 M€/an). Elle aurait pu être volontaire et signer le pack de contractualisation : elle ne l'a pas fait [l'augmentation prévue des dépenses de fonctionnement de la commune en 2019 sont bien supérieures : + 13.2%, voir plus bas]. Par contre, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay a bien l'obligation de limiter l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement à +1.2%.
- -Les dotations: La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste la même qu'en 2017 et 2018 au niveau national mais devrait baisser pour Linas (277 k€ en 2018 → 227 k€ en 2019), la Dotation de Compensation à la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) baisse de 1.7%, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente au niveau national (+ 90 M€) et pour Linas également. Par contre, en 2019, Linas n'est plus éligible à la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR).
- -La contribution de Linas au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) avait été provisoirement prise en charge par la CPS. La commune reprend à sa charge progressivement cette contribution depuis 2018 (20%) jusqu'en 2022 (100%) au rythme de +20% / an. Montant 2019 (40% de la contribution due): 88 158 €.

## Budget primitif 2019 proposé par la municipalité

#### Les Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement ( <u>en Millions d'€)</u>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Impôts locaux, taxes, et versement en provenance de la communauté d'agglomération (Attribution de Compensation).	6,616	6,876	7.305	7,403	7,603	6,763	6,716
Totalité des dotations et subventions publiques→ Et, parmi elles, la « <b>Dotation Globale</b> <b>de Fonctionnement</b> » ( <b>DGF</b> )	1,349 (0,877)	1, 351 (0,803)	1,239 (0.626)	1,068 (0.442)	0.963 (0.314)	1,024 (0.277)	0,842 (0.227)
Recettes des services municipaux et ventes diverses	0,636	0,593	0.646	0,711	0.779	0,937	0,861
Autres	0,412	0,445	0.528	0,236	0,861	0,202	0,181
Total des <u>recettes réelles</u> de fonctionnement (en millions d'euros)	9,013	9,264	9,718	9,418	10,206	8,926	8,601 (-3.6 %)

#### [Notes de la rédaction :

La chute importante des recettes en 2018 (10.2 →8.9 M€ soit -1.28 M€) est principalement due à la diminution de l'« Attribution de Compensation » (AC) versée par la Communauté Paris-Saclay: 2.757 M€ en 2017, 1.936 M€ en 2018. Cette diminution résulte du transfert de la compétence voirie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La CPS prenant désormais en charge tous les frais associés à l'entretien des voies, les réseaux enfouis, l'éclairage public, les espaces verts associés, ainsi que le programme d'investissement voirie initialement prévu sur 2018-2020, elle diminue d'autant la subvention qu'elle verse à la commune de Linas à partir de 2018.

La nouvelle chute des recettes prévue en 2019 (8.9  $\rightarrow$ 8.6 M $\in$  soit - 0.32 M $\in$ ) résulte essentiellement de la baisse des dotations de l'État]

## Les Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement ( <u>en Millions d'€)</u>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Charges à caractère général	2,662	2,795	2,430	2,353	2,422	2,128	2,316
Charges de personnel	3,711	4,168	4,116 (-1,2%)	4,033 (-2,0%)	4,321 (+6,7%)	4,143	<b>4,700</b> (+13.4%)
Charges financières	0,417	0,385	0,351	0,329	0,288	0,26	0,27
Autres	0,967	0,825	1,197	1,214	1,032	0,954	1,187
Total des <u>dépenses réelles</u> de fonctionnement (en millions d'euros)	7,757	8,173	8,094	7,930	8,064	7,487 (-7.1 %)	8,473 (+13.2%)

## [Notes de la rédaction :

*La baisse des dépenses de fonctionnement en 2018 (-7.1%)* résulte en partie du transfert de la compétence voirie à la CPS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (-100 k€ au chapitre entretien de la voirie par exemple, et certains salaires désormais payés par la CPS)

Dans le budget 2019 proposé par la municipalité, les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux dépenses 2018 au niveau de chacun des chapitres : charges générales, charges de personnel, charges financières, et autres charges. On note en particulier la forte augmentation des charges de personnel prévue en 2019 : +13.4%. Cette augmentation est présentée comme essentiellement liée à la future restructuration de la police municipale.

Donc pour 2019 : des recettes de fonctionnement prévues à la baisse (-3.6%) et des dépenses de fonctionnement prévues à la hausse (+13.2%). Le remboursement de la dette, qui est comptabilisé comme une dépense d'investissement, augmente également :  $740 \text{ k} \in \text{en } 2018 \rightarrow 890 \text{ k} \in \text{en } 2019$ . On s'attend donc à une dégradation des deux premiers indicateurs cidessous en 2019. Les valeurs calculées par la municipalité indiquent au contraire une amélioration et sont donc incompréhensibles]

# Indicateurs de la santé financière de la commune

Indicateurs de la santé financière de la commune	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prévision	Valeur jugée alarmante si
Rigidité des charges de structure = Charges incompressibles / Recettes réelles de fonctionnement	0.51	0.54	0.51	0.51	0.54	0.53	0.52 [?]	≥ 0.58
Coefficient d'autofinancement courant = (Dépenses de fonctionnement + Remboursement de la dette)/ Recettes réelles de fonctionnement	0.98	0.98	0.95	0.93	0.91	0.92	0.91 [?]	≥ 1
Endettement mesuré en ressources de fonctionnement = Encours de la dette au 31 décembre de l'année considérée / Recettes réelles de fonctionnement	1.13	1.07	0.95	0.94	0.91	0.90	<b>0.7</b> 8	≥ 1.6
Capacité de désendettement = Encours de la dette au 31 décembre de l'année considérée / Épargne brute	9.5	9.1	6.5	6.0	5 <b>.</b> 5	5.6	4.4	≥ 12
Taux d'épargne brute = Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	11.89%	10.71%	14.60%	15.68%	16.46%	16.11 %	17.57 %	-

[Notes de la rédaction : on peut noter que la commune de Linas n'a pas de souci de surendettement. Le niveau d'endettement est en général corrélé avec le niveau des investissements que réalise une municipalité : peu d'investissements, peu d'endettement.

Par contre les 2 premiers indicateurs, qui mesurent la capacité de la commune à bien gérer son budget et à économiser pour pouvoir investir, ces deux indicateurs sont proches des valeurs jugées critiques par la Direction Générale de la Comptabilité Publique (0.58 pour le premier, 1 pour le second). Les valeurs indiquées pour 2019 sont incohérentes. Si nous faisons le calcul comme il a été fait pour les années précédentes, nous obtenons pour 2019 un coefficient d'autofinancement courant égal à 1.08, c'est-à-dire qui dépasse pour la première fois la valeur critique (et non pas 0.91)]

## Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2022

(Les valeurs rayées correspondent à des investissements initialement prévus mais finalement abandonnés ou reportés)

Dépenses d'investissement (en k€)	20	)17	20	)18	20	19	20	20	20	021	202	22
Enveloppes récurrentes des services Voirie (la CPS a pris le relais en 2018) Espaces verts Patrimoine Éclairage public (la CPS a pris le relais en 2018) Véhicules (2 véhicules accidentés à remplacer) Culture et sport Informatique Enfance. Remplacement fenêtre salle des maîtres Eclairage public Hôtel de Ville	290,5 69 40 40 30 15 45 20 45		205 40 40 15 45 20 45 4,7 8,8		30,4 45 50 37,5 20 45		205 40 40 15 45 20 45		205 40 40 15 45 20 45		205 40 40 15 45 20 45	
<u>Administration générale</u>	34 Dén	Rec	26 <u>Dép</u>	<u>Rec</u>	42 <u>Dép</u>	<u>Rec</u>	Dén	Rec	<u>Dép</u>	<u>Rec</u>		
Enfance-Jeunesse École modulaire École modulaire suite (+7 classes) Aménagements et équipements école modulaire École des Sources: remplacement des fenêtres Ecole des Sources : jeux cour maternelle Restaurant : isolation +climatisation ALSH : aménagement esplanade Bâtiment La Source : travaux accueil de la MDJ PPMS tous bâtiments scolaires (sécurité)	<u>Dép</u> 740 681 35,5 23,5	Rec 72 72	2305 2043 227 35	587 573	190 115 30 20 25	378 300	<u>Dép</u> 1500 1500	960 960	4000	1800 1800		
Patrimoine/Affaires générales Église Vidéosurveillance Aménagement nouveau local Police Municipale Parking COSOM: portique anti-intrusion + travaux Chaudières écoles+mairie Travaux mise en conformité accessibilité Réserve Communale de Sécurité Civile Fibre optique MdJ Remplacement tracteur-tondeuse Bornes de recharge électrique Columbarium Reversement SIC 2017	644 474 43 52 76	96 41 55	373 151 100 120 8 1,6	0 224 23	821 60 245 120 215 5 8 25 5,4 14,3 123,2	0	760 610	0	150	0	676	0
Culture et Sport Terrain multisports Châtaigneraie Terrain de football synthétique Climatisation médiathèque Eclairage salle Carzou Etanchéité terrasse COSOM Nettoyage toiture logement gardien COSOM Borne escamotable Châtaigneraie Ravalement mur Pôle culturel Skate Park	151 73 30 26,5 21	37 37	0	0	50 24 20	0	18 1 17					

Dépenses d'investissement (en k€)	20	)17	20	018	20	19	20	20	20	21	2022
Urbanisme Parc du centre-ville : acquisition + travaux Cœur de Ville (concession Essonne Aménagement)  Etudes et petites acquisitions Révision PLU AMO ZAC + Etat parcellaire Guillerville + RLP Alignement clôtures/murs	<u>Dép</u> 530 50 447 15	Rec. 130 16	<u>Dép</u> 168 50 15 50 13	<u>Rec</u> 103	Dép 451 50 15 15 3 300	<u>Rec</u> 751	<u>Dép</u> 245 130 15	<u>Rec</u> 3298	<u>Dép</u>	<u>Rec</u> 76	
<u>Cessions</u> Bas Sablons (2018) + secteur 3C (2020) Cession parcelle AL 150 Impasse des Faux Vallets Cession parcelle AB 599 + surcharge foncière Cession maison 11 rue Saint Merry Cession 73/73 bis rue Div. Leclerc Cession AL231-AL312 Cession Amaryllis	<del>53</del>	25.6 103 88	53	1100 - 103 140				1998 140 82,5 637			
Acquisition A1089-1135 Acquisition parcelle B979 Acquisition AM27 Rachat maison d'angle 81bis - 83 rue D. Leclerc			7,4 4,7		0,2		100				
Préemptions SAFER Autres surcharges foncières (SNL) Acquisitions (? ?) Taxe d'aménagement	<del>18</del>		<del>18</del> 20		27 20 20	<i>7</i> 51		440		76	
<u>Opérations immobilières</u> :  → Guillerville  → Boillot  → Secteur Nord-Ouest	0	<b>425</b> 425	0 1000 2200 2600	6600 1000 5600 416	9636 2336 2700 4600	4110 486 576 3048	2438 1650 788	4254 656 3599		1017 25 992	

[Notes de la rédaction : les investissements prévus en 2019 sont essentiellement consacrés à des travaux d'alignement rue de Guillerville : 300 k€, l'installation de 20 caméras de vidéosurveillance (3 le sont déjà): 245 k€, la suite des travaux de mise en conformité des bâtiments : 215 k€, l'aménagement d'un nouveau local pour la police municipale : 120 k€ (investissement reporté d'une année sur l'autre – à notre question sur l'endroit, F. Pelletant répond que le choix n'est toujours pas fait), des études dédiées à l'extension de l'École Carcassonne : 115 k€. Sont également indiqués comme prévus en 2019 : 9636 k€ de travaux d'infrastructures en lien avec les gros projets immobiliers en cours (les investissements prévus en 2018 ont tous été reportés en 2019).]

Nous demandons des précisions sur certaines des données figurant dans le rapport : nous avons intégré les réponses utiles dans les tableaux et les commentaires ci-dessus.

Nous demandons quel sera le taux de revalorisation des bases d'imposition en 2019 (il n'est pas donné dans le rapport, il était de 1.2% en 2018).

A-G. Floquet (Responsable du service finances) répond : « 2.2% »

Nous nous étonnons du fait que ce taux est supérieur à l'inflation (1.8%), alors qu'il avait été annoncé par l'État qu'il serait indexé sur l'inflation à partir de 2018.

<u>F. Pelletant</u>, qui a tout de même demandé à A-G. Floquet de répondre...: « **2.2**%, **c**'est de notoriété publique! Le taux de revalorisation est renégocié tous les ans dans le cadre d'un comité qui réunit les représentants des collectivités locales, principalement l'Association des Maires de France, et le Ministère de l'Intérieur, et le Ministère des Finances. Et si cette année il y a une revalorisation de 2.2%, c'est précisément parce que **c'est pas une règle systématique qui est collée, adossée à la conjoncture ou à l'inflation**, mais c'est parce qu'il y a une prise en compte des diminutions de dotations qui amène l'État à fixer un taux qui est de 2.2%. **J'y ai même participé!** »

[Petite vérification de la rédaction : ce qui vient d'être dit par F. Pelletant est totalement faux. Depuis 2018, le taux de revalorisation n'est plus fixé par un amendement à la loi de finances comme c'était le cas auparavant, mais bien calculé de façon automatique en lien avec l'inflation: la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée à partir de « l'indice des prix à la consommation harmonisé » (IPC) relevé au mois de novembre, selon la formule C = 1 + (IPC de novembre N-1 – IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2. C'est ce calcul qui a abouti à la valeur C = 1.022 soit un taux de revalorisation de 2.2%. Ce taux n'est donc pas du tout le résultat de négociations entre maires de France et ministères!]

<u>D. Michaud</u> (*liste Linas Avant Tout*) considère que les indicateurs donnés en dernière page du rapport et qui sont des données **par habitant** (par exemple : dépenses réelles de fonctionnement : 1106 € par habitant en 2018, 1238 €/habitant en 2019) sont des éléments très intéressants qui permettent de comparer les communes entre elles (ces données sont disponibles sur le site des finances publiques).

<u>C. Lardière</u> abonde dans le même sens. Il propose de comparer en particulier l'endettement et l'investissement réalisé avec les valeurs correspondantes dans les communes voisines. Il donne les exemples de Marcoussis, Leuville, et Montlhéry, où l'écart entre endettement et réalisé est nettement plus faible qu'à Linas. Il pointe le déficit des investissements à Linas depuis 25 ans que F. Pelletant est maire.

<u>F. Pelletant</u> répond que l'on ne peut pas comparer ces villes entre elles et propose à C. Lardière d'aller habiter ailleurs si c'est mieux ailleurs.

Suit un échange assez vif ...

Nous reprenons le graphique qui indique qu'en 2019 tous les services augmenteront leurs dépenses de fonctionnement sauf les services techniques pour qui ces dépenses diminueront. Nous demandons sur quoi porteront les économies.

A. G. Floquet évoque le transfert de la compétence voirie à la CPS.

Nous rappelons que ce transfert est déjà effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A. G. Floquet répond que des ajustements sont encore en cours.

Nous constatons que les dotations et subventions 2018 sont nettement supérieures (+18%) à ce qui était attendu encore en décembre 2018 (BP 2018+DM). Nous demandons quelle est la bonne surprise inattendue qui a dopé ces recettes au dernier moment.

Personne ne sait répondre. F. Pelletant évoque l'AC versée par la CPS, ce qui concerne un autre chapitre et ne peut répondre à la question. Il dit qu'on nous répondra plus tard.

Nous constatons que la communication et l'informatique ont été fusionnés dans la présentation, ce qui mélange l'achat de tableaux numériques pour les écoles aux dépenses du service communication de la mairie. Il devient impossible d'extraire les dépenses de communication du reste. Cette présentation noie le poisson et n'est pas conforme à la présentation exigée pour les documents officiels.

<u>F. Pelletant</u> : « Les services ont regroupé ces rubriques ensemble pour une raison simple, c'est que ça représente un pouillème du budget »

Nous faisons remarquer à F. Pelletant que ce pouillème du budget (5%), c'est à peine inférieur au budget que la Ville de Linas consacrera en 2019 à la culture + le sport + les associations (7% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement + investissement de la commune)!!

<u>F. Pelletant</u>: « *C'est le double!* » [!!...]

Dernière question pour nous : nous ne comprenons pas comment ont été calculés les indicateurs de la santé financière de la commune en 2019 (voir notre commentaire ci-dessus). Les valeurs affichées pour les deux premiers indicateurs sont incohérentes avec les données figurant dans le rapport.

<u>F. Pelletant</u> considère qu'il n'est pas là pour passer le baccalauréat, ni un grand oral... Il demande néanmoins à A.G. Floquet de répondre. Celle-ci évoque la prise en compte des produits de cession et/ou des excédents de fonctionnement reportés depuis l'année précédente.

Nous contestons le mode de calcul utilisé pour 2019, qui serait donc différent du mode de calcul utilisé pour toutes les années précédentes qui figurent dans le tableau. Nous proposons à A-G. Floquet de regarder cela en détail ensemble mais plutôt hors séance du conseil.

<u>F. Pelletant</u>: « ça devient chaud pour vous, je comprends! Avant de dire n'importe quoi, le mieux c'est de vérifier ou de profiter de la commission finances pour poser des questions » [Nous avons posé la question en commission, nous attendions une réponse justement aujourd'hui]

[Petite note de la rédaction : depuis cette séance, le texte officiel du budget primitif 2019 a été publié, et chacun peut donc constater que la valeur du coefficient d'autofinancement (ligne 8 dans le tableau ci-dessous) a été corrigée entretemps : sa valeur est bien de 1.08 comme nous l'avions calculée, et non pas 0.91. Cet indicateur se dégrade donc bien en 2019 et dépasse la valeur jugée problématique de 1]

Code INSEE 91339				
	I - INFORMATIONS GENERALES			
	INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A		

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6 950
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	26
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal	Potentiel fiscal et financier (1) Valeurs par hab. (population					
Fiscal	Financier	DGF)	financier par habitants de la strate			
9 051 379,00	9 365 116,00	1 297,50	1 006,78			

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 219,16	1 037,00
2	Produit des impositions directes/population	572,49	472,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 243,05	1 167,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 792,00	298,00
5	Encours de dette/population	0,00	849,00
6	DGF/population	44,92	151,00
7	Dánanese de pareonnel/dánanese réalles de fonctionnement (2)	55 47%	51,68%
8	Dépenses de fonct, et remb, dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,38%	167,61%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	144,16%	25,53%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	72,75%

<u>D. Michaud</u>: « ça fait plus d'une heure de débat et moi je n'ai toujours pas compris quelles étaient les grandes orientations budgétaires de la commune ». Il considère que ce budget n'est pas à la hauteur des enjeux, toujours quasi -inchangé d'une année sur l'autre alors que l'urbanisation en projet va considérablement augmenter la population de la commune. Alors que les recettes sont en baisse, la question d'éventuelles économies n'est pas posée. Il ne voit pas d'investissements tournés vers l'avenir des Linois. Il dénonce l'absence de sincérité en matière d'investissement : 10 M€ annoncés au BP 2018, 3 M€ réalisés, 11 M€ annoncés au BP 2019 dont on sait déjà que 9 d'entre eux ne pourront pas être réalisés (travaux liés aux grosses opérations immobilières en projet). Il dit ne pas pouvoir voter pour un budget aussi peu transparent.

F.X. Macel (Adjoint aux finances): « Pour ce qui est de voter ou pas, vous n'avez pas à voter ce soir là-dessus »

[Erreur de l'adjoint aux finances : il est bien demandé aux élus d'approuver les orientations budgétaires 2019 de la municipalité.]

<u>F. Pelletant</u> : « M. Michaud, cette année encore, **vous pourrez dire tout ce que vous voulez, nous avons un budget et** une gestion financière de la commune qui n'est pas bonne : elle est excellente ! »

# Plusieurs élus sourient à cette absence totale d'argument.

<u>F. Pelletant</u> revient sur l'affirmation de D. Michaud (absence d'efforts de maîtrise des dépenses) et considère qu'il s'agit d'une insulte pour les services. [C. <u>Lardière</u> l'interrompt : « les pauvres, ils vous subissent ! ».]

<u>F. Pelletant</u> ajoute : « Tout le monde qui a ce budget entre les mains, de la Communauté d'Agglomération, des services de l'État, toute personne indépendante à la commune qui pose son regard sur le budget de notre ville le trouve excellent ! Sauf qui ? les gens de l'opposition au Conseil Municipal [...] On a des gens qui viennent nous voir d'autres communes pour nous demander à bénéficier de notre expertise sur le plan budgétaire. C'est une réalité ! »

Il décide de passer au vote.

- Napport 2 (délibération 23/2019). Garantie d'emprunt VILOGIA. Les 58 logements locatifs sociaux en projet 8 rue de la Lampe seront la propriété du bailleur VILOGIA. Ce dernier sollicite la Ville pour garantir une partie de ses emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (21 prêts PLAI, 25 prêts PLUS et 12 prêts PLS pour un montant total de 6.697 M€). Il est proposé d'accorder cette garantie à concurrence de 50% de l'emprunt, sachant que la Communauté d'Agglomération (CPS) se portera garante des 50 autres %. La garantie d'emprunt ouvrira droit, au bénéfice de la commune, à un contingent d'attribution de 11 logements (3 PLAI, 6 PLUS, 2 PLS).
- <u>Rapport 3 (délibération 24/2019)</u>. Surcharge foncière VILOGIA. Le même bailleur sollicite l'attribution d'une subvention dite pour « surcharge foncière ». Cette subvention (1000 € par logement, soit 58 000 €) sera versée par la CPS à la fin de travaux. Elle transitera par la commune de manière à ce que celle-ci puisse la déduire de la pénalité qu'elle paie chaque année pour déficit de logements sociaux. Autre avantage : cette subvention ouvrira droit à un contingent d'attribution de **1 logement supplémentaire** de type PLUS au profit de la commune, soit **au total 12 logements pour lesquels la commune pourra proposer des candidats.**

En réponse à une question de D. Michaud, <u>P. Waill</u> (*Adjoint à l'urbanisme*) précise que la commune ne verse de surcharge foncière que dans le cas de petites opérations (<10 logements). En réponse à notre question il précise comment est calculé le contingent attribué à la commune : c'est une proportion de 20% du nombre total de logements.

• Rapport 4 (délibération 25/2019). Composition du Comité Urbanisme. (2 contre : C. Lardière, A. Pichot et 1 abstention :

S. Ravel des élus de la liste Linas Avant Tout) Le rapport indique : « Après plusieurs démissions, il a été proposé au comité Urbanisme-Voirie-Travaux-Accessibilité d'intégrer un nouveau membre. Un appel à candidatures a donc été publié sur le site internet de la Commune du 31 octobre 2018 au 7 janvier 2019 inclus. » Il est proposé d'approuver l'intégration d'un nouveau membre au sein du comité.

Cette délibération était programmée au conseil municipal du mois précédent (12 février 2019) et elle a été reportée. Une phrase qui figurait dans le premier rapport a été supprimée. Cette phrase était : « Seul, Monsieur Frédérique Pascoal a déposé une candidature motivée, conformément à la demande de la municipalité. ». Nous demandons pourquoi cette phrase ne figure plus, si d'autres candidats se sont manifestés et ont été considérés comme insuffisamment motivés ?

P. Waill (Adjoint à l'urbanisme) : « Je ne sais pas pourquoi cette phrase a sauté entre les deux conseils mais il y a eu une seule candidature. Il n'y a pas eu d'autre demande, même non motivée. »

Le rapport parle de plusieurs démissions. P. Waill vient de parler d'une seule démission. Nous demandons confirmation.

P. Waill confirme: une seule démission.

<u>C. Lardière</u> rappelle la demande des élus de la liste *Linas Avant Tout*, exprimée le 9 octobre 2018, d'avoir une deuxième place dans ce comité, D. Michaud qui représentait les élus de la liste ayant quitté l'association *Linas Avant Tout*. La demande a été rejetée par F. Pelletant. Il ne comprend pas qu'un appel à candidature ait été lancé le 31 octobre sans

même en avertir les élus de la liste Linas Avant Tout, dont la demande venait d'être rejetée! Il trouve que cela est totalement injuste.

<u>P. Waill</u> répond : Frédérique Pascoal a été proposé par le démissionnaire. Les membres du Comité ont demandé à ce que la procédure de recrutement soit publique [en l'occurrence, c'est l'élue Oxygène qui s'est élevée contre ce mode de recrutement par copinage et a demandé à ce qu'un appel à candidatures soit publié, ce que P. Waill a accepté]. Suite à cette parution, la seule candidature reçue est celle de Frédérique Pascoal.

<u>F. Pelletant</u> ajoute que dans ces comités, si c'est un non-élu qui démissionne, il doit être remplacé par un non-élu.

• Rapport 5 (délibération 26/2019). Rapport d'activité 2018 de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne (SPL). (4 abstentions des 3 élues Oxygène et de C. Lardière) La commune de Linas est actionnaire de la SPL, une société créée en 2015 dont l'activité consiste à faire réaliser des études et des opérations d'aménagement pour les collectivités territoriales. La commune de Linas a confié à la SPL l'aménagement de la ZAC Carcassonne (concession d'aménagement 2017-2029). Il est proposé d'approuver le rapport d'activité 2018 de la SPL : ce rapport fait état de 9 études (contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec différentes collectivités dont Linas) et 2 opérations d'aménagement (concessions d'aménagement avec 2 collectivités dont Linas).

Concernant la ZAC Carcassonne – Etang à Linas, le rapport d'activité donne les informations suivantes : la SPL a fait réaliser en 2016-2017 par 3 sous-traitants une étude complémentaire destinée à vérifier la prise en compte des contraintes techniques et environnementales et la faisabilité économique du projet (coût : 30 k€ HT). Le programme prévoit environ 671 logements dont 40% à caractère social, l'aménagement des espaces publics et le renforcement des équipements publics. Le montant de l'opération est estimé à 20 millions d'euros HT. État d'avancement opérationnel 2018 : 0%. La SPL a préparé les consultations pour sélectionner les premiers prestataires de l'opération.

• Rapport 6 (délibération 27/2019). Recrutement d'un contractuel de catégoie A sur le poste de Chargé de mision <u>Finances.</u> (1 abstention de Sandrine Pires, élue majoritaire) La municipalité souhaite recruter un agent de catégorie A pour renforcer le services Finances de la mairie, et plus particulièrement anticiper le prochain départ à la retraite d'un agent de ce service. Dans l'hypothèse où un fonctionnaire titulaire ne serait pas trouvé, une délibération est obligatoire pour autoriser le Maire à recruter un contractuel.

Nous demandons quels sont les diplômes exigés pour pouvoir candidater sur un poste de catégorie A en CDD.

<u>J. Gomila</u> (*Directrice Générale des Services*) : « ce sont les mêmes que pour passer un concours : bac + 3 pour passer un concours de catégorie A et bac + 2 pour passer un concours de catégorie B. »

F. Pelletant déclare la séance du conseil terminée. *Nous lui rappelons l'existence des questions diverses*. F. Pelletant considère qu'il est trop tard.

Elles ont déjà été reportées lors de la dernière séance du conseil en février, sous le même prétexte. La stratégie de F. Pelletant va se confirmer le mois suivant : pour la troisième fois consécutive il refusera d'aborder les questions diverses.

Pour nos lecteurs, voici le texte des questions diverses déposées par les élus minoritaires le 12 mars 2019 :

#### Questions Diverses des élues de la liste « Oxygène »

1 > Pourriez-vous nous donner des informations concernant l'avancée des travaux dans le parc classé « Randriamahefa-Charon » du centre -ville ? Les Bâtiments de France ont-ils été informés des travaux entrepris par les services de la Ville dans ce parc classé ?

2> Lors du Conseil Municipal du mois de janvier, vous avez promis de répondre ultérieurement à la question que nous vous avons posée et qui était : « Les garanties protection juridique + protection fonctionnelle contractées par la commune couvrent-elles tous les frais d'avocats et de justice qui pourraient incomber au budget communal ? Était-ce le cas les années précédentes ? ». Avez-vous la réponse ?

3> Une nouvelle association « Johnny pour toujours » a été créée et déclarée à la sous-préfecture de Palaiseau il y a une dizaine de jours. Elle est domiciliée à la mairie de Linas et vous avez déclaré à la presse que la mairie gèrera les appels et les courriers qui lui sont destinés. Quels autres avantages en nature et éventuelles subventions envisagez-vous d'accorder à cette association ? Des élus de la majorité du Conseil Municipal en sont-ils membres ou employés?

4> Vous avez confirmé en réponse à une question diverse que le personnel de la mairie avait bien été mobilisé pour assurer le déménagement de vos propriétés personnelles à Villejuif, et justifié cette utilisation du personnel communal par le fait que les biens déménagés étaient destinés à des associations linoises. Pouvez-vous nous préciser quelles associations linoises ?

## Questions Diverses des élu-e-s de la liste « Linas Avant Tout »

- 1) Avez-vous prévu de reboucher les énormes nids de poule dans les rues avant qu'il y est un accident ?
- 2) <u>Pourriez-vous nous dire pourquoi il n'y a plus de réunions du comité handicap ? Pour mémoire, il y en a eu 1 en 2016 et 2 en 2017.</u>
- 3) <u>Il y a encore des voitures ventouses non enlevées depuis plusieurs semaines. Pourquoi ?</u>
- 4) <u>Il a été constaté plusieurs cambriolages ces derniers temps dans le secteur des rues : Petits Prés, des oiseaux, Pasteur ... Avez-vous des précisions à ce sujet ?</u>
- 5) <u>A priori, des réunions des jeunes se font le soir aux alentours du COSOM, de Carzou, rue des poiriers... Avezvous des précisions à ce sujet aussi ?</u>
- 6) <u>Depuis que Monsieur Pascal Waill a récupéré la délégation de Monsieur Régis Desgats à la sécurité et la PM, combien de fois Monsieur Pascal Waill a rencontré la PM de Linas ?</u>

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*